



Réindexation pension alimentaire à la baisse

Par **louad**, le **31/12/2014 à 14:25**

Bonjour,rnrnvoilà je suis entrain de voir la revalorisation de la pension alimentaire. Cette année, le nouvel indice est plus bas que l'indice de référence donc dans mon calcul, j'obtiens un chiffre inférieur à la pension alimentaire de 2014. Mon ex peut il donc baisser le montant qu'il verse pour nos enfants ???rnrnmerci d'avance

Par **cocotte1003**, le **31/12/2014 à 14:31**

Bonjour, tout à fait, ça marche dans un sens comme dans l'autre, cordialement

Par **louad**, le **31/12/2014 à 14:37**

merci beaucoup pour votre réponsebonne journée